

42ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FANAF

1

KIGALI, du 12 au 15 février 2018



2

**COMMENT OPTIMISER LA
REGULATION DES ORGANISMES
D'ASSURANCE A L'ERE DE
L'UBERISATION: SUPERVISION,
NOTATION FINANCIERE,
BLOCKCHAIN, RESEAUX SOCIAUX?**

Présenté : par Mamadou FAYE

fevrier 2018

*COMMENT OPTIMISER LA REGULATION DES ORGANISMES D'ASSURANCE A L'ERE DE L'UBERISATION : SUPERVISION, NOTATION FINANCIERE,
BLOCKCHAIN, RESEAUX SOCIAUX?*

13/02/2018

Biographie résumée de Mamadou FAYE

3

- Ingénieur Statisticien (ISPEA)
- Diplômé d'Etudes Supérieures en Assurances de l'IIA de Yaoundé
- Diplômé d'Actuariat et Finances de l'ENSAE de Paris
- Ancien Commissaire contrôleur des Assurances à la CIMA
- Ancien Directeur Général de LMAI IARD à Abidjan (RCI)
- Ancien Directeur Général de SALAMA Assurances Sénégal
- Administrateur Directeur Général de la Sénégalaise de l'Assurance Vie
- Membre du bureau de la Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance FFSA)
- Président l'Institut National des Actuaire du Sénégal (L'INAS)

POURQUOI UNE SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCES ?

4

- Cette question trouve sa légitimité dans le caractère original de cette activité : l'assureur vend des promesses qui peuvent être d'une grande importance pour les assurés et il est apparu nécessaire à de nombreux pays qu'une autorité qualifiée vérifie que cet assureur est capable de tenir ses promesses.
- Cette nécessité d'encadrement du secteur des assurances se traduit par le principe général qui vise à protéger les assurés, les bénéficiaires et toute autre tierce partie intéressée à la bonne exécution des contrats d'assurance.

POURQUOI UNE SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCES?

5

Les promesses vendues par l'assureur présentent souvent un intérêt considérable pour celui qui les a achetées. Le refus ou l'impossibilité pour l'assureur de payer peuvent en effet être lourds de conséquence :

pour l'assuré, dont l'effort d'épargne est annulé (contrat d'assurance vie), ou bien qui est laissé sans indemnité à la suite d'un gros préjudice (assurance incendie) ;

pour le tiers victime d'un accident (assurance automobile).

Or cette éventualité d'un assureur insolvable (ou faisant preuve de mauvaise volonté) n'est pas à exclure, car l'exécution d'un contrat d'assurance comporte un grand nombre d'indéterminations : conditions de la mise en jeu de la garantie, appréciation de la gravité du préjudice, délai de règlement, etc. ...

POURQUOI UNE SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCES?

- ▶ L'assuré paie en général ses primes d'avance, faisant en quelque sorte "crédit" à son assureur : ce dernier ne tiendra peut-être pas ses engagements, soit en raison de difficultés techniques, soit pour toute autre raison.
- ▶ Sur le plan technique, les aléas du risque couvert causent de réelles difficultés aux assureurs de bonne foi. En effet :
- ▶ les tarifs sont fixés à l'avance, avant la connaissance du prix de revient (les économistes disent qu'il y a inversion du cycle normal de la production) : il se peut que les prévisions de dépenses sur les sinistres (nombre, coût, appréciation du préjudice par les tribunaux au jour du jugement et non à la date de l'accident) et sur les frais généraux (hausse des salaires, etc. ...), même les plus raisonnables, soient dépassées ;

POURQUOI UNE SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCES?

certains éléments d'actif peuvent subir des dépréciations importantes, du fait de diverses circonstances économiques ou monétaires : baisse boursière, annulation de certaines créances.

Par ailleurs, sur le plan moral, des assureurs peu scrupuleux, favorisés par la nature particulière des opérations d'assurances, pourraient réduire les paiements des sinistres par des procédés dilatoires (discussions interminables, exigence de documents inutiles, procès sans fondement, propositions de transactions très inférieures aux préjudices).

La vérification *a posteriori* par le Contrôle ou les tribunaux de la conformité des contrats à la loi peut apparaître insuffisante ou trop tardive ; seul un contrôle juridique **préventif** pourrait éviter la mise en circulation de contrats illégaux. Cette procédure peut ensuite être allégée, voire supprimée lorsque le marché a mûri et s'est autorégulé.

POURQUOI UNE SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCES?

- Le contrôle préventif des polices d'assurances, qui peut sembler contraire aux principes de la liberté contractuelle, est en ce cas destiné à compenser l'inégalité des parties contractantes, assureur et assuré :
- d'un côté, l'assureur, organisme souvent important, offrant en bloc des conditions générales établies une fois pour toutes, et disposant d'un service contentieux compétent,
- en face, l'assuré, isolé, ignorant généralement tout du droit des assurances et des formalités de procédure, et parfois abusé par un producteur "sans scrupules".
- Cette inégalité fondamentale peut avoir des conséquences fâcheuses, tant pour la sécurité des assurés que pour la réputation des sociétés d'assurances. Elle est encore moins concevable dans les domaines où l'assurance a été rendue obligatoire.
- **Conclusion : les assurés et les autres bénéficiaires de contrats doivent être protégés.**

POURQUOI UNE SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCES?

- De ce fondement du contrôle découle en même temps son objectif : l'autorité chargée de cette mission exercera un contrôle à la fois :
- d'ordre **technique** : fixation de règles de saine gestion que les entreprises devront respecter (fonctionnement juridique régulier, règles de solvabilité) ;
- d'ordre **moral** : honorabilité et compétence technique des dirigeants, moralité des procédés (notamment pour ce qui est de la rédaction des contrats, du démarchage, et du règlement des sinistres) ;
- d'ordre **économique**. La protection morale et technique n'est pas suffisante, car l'intérêt des assurés exige, non seulement l'honnêteté et la solvabilité de la société qui les garantit, mais encore une situation saine de l'ensemble du marché de l'assurance : climat général convenable, tarifs raisonnables, concurrence normale, etc. ... D'où la nécessité d'une organisation d'ensemble de la profession des assurances, d'un contrôle d'ordre économique ".

QUELQUES PRINCIPES DE CETTE SUPERVISION

10

Des objectifs rappelés ci-dessus découlent les grands principes du contrôle de l'État sur les compagnies d'assurances.

1. Le contrôle de l'État s'exerce dans l'intérêt des assurés

Le contrôle de l'État s'exerce dans l'intérêt des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats d'assurance et de capitalisation, qui sont des créanciers privilégiés. Le contrôle n'a *a contrario* pas d'objectif social (protection de l'emploi), fiscal et budgétaire (limiter les risques de pertes de recettes fiscales pour l'Etat).

QUELQUES PRINCIPES DE CETTE SUPERVISION

2. LE CONTROLE A POUR BUT TRES GENERAL DE VEILLER A LA BONNE FIN DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le contrôle a pour but très général de veiller à la bonne fin des contrats d'assurance. Il porte sur l'aspect moral, technique et financier de la gestion des sociétés. Le contrôle doit veiller à ce que les contrats soient d'abord souscrits en conformité avec la loi, qu'ils soient ensuite remplis avec bonne foi. Dans cet objectif, le contrôle veille à la solvabilité des sociétés : les sociétés doivent tenir une comptabilité sincère et, notamment, bien évaluer leurs engagements, disposer d'actifs en " représentation " de ces engagements et, en outre, disposer d'une certaine marge de solvabilité

3. LE CONTROLE PORTE SUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITES D'UNE ENTREPRISE

Le contrôle porte sur l'ensemble des activités d'une entreprise, même si certaines de ces activités ont un intérêt social réduit.

QUELQUES PRINCIPES DE CETTE SUPERVISION

4. UN CONTROLE ECONOMIQUE ET FINANCIER PLUS QU'UN CONTROLE DE LEGALITE

Il est utile de rappeler à ce stade que le contrôle dont nous parlons ici est d'abord un contrôle économique et financier, avant d'être un contrôle de légalité. Ceci apparaît parfaitement dans les missions des instances de contrôle.

QUELQUES PRINCIPES DE CETTE SUPERVISION

La mission du contrôle dont nous parlons ici n'est donc pas redondante avec celle du commissaire aux comptes ou celle de l'auditeur interne.

a) Le contrôle est essentiellement préventif et permanent

L'objectif du contrôle n'est pas de sanctionner a posteriori les fautes de gestion des sociétés mais de les prévenir ; celles-ci doivent donc être soumises à une surveillance permanente de leur situation financière, administrative et commerciale, de manière à pouvoir prescrire à temps les mesures de redressement nécessaires lorsque la prévention n'a pas suffi.

b) Mais le contrôle de l'État a des limites

Le contrôle ne saurait être assimilé à une garantie de l'État sur la bonne fin des contrats, et les sociétés conservent toutes leurs responsabilités. Le contrôle s'exerce dans le cadre d'une législation et d'une réglementation précises, qui excluent toute intervention arbitraire de l'administration.

c) Les modalités du contrôle des sociétés d'assurances

Comment s'exerce le contrôle des compagnies d'assurance ? Par l'examen de la situation financière et des conditions d'exploitation des entreprises d'assurances, mais avec des modalités bien particulières.

QUELQUES PRINCIPES DE CETTE SUPERVISION

Un contrôle dans un but prospectif. Il convient de souligner que l'examen du bilan et les résultats qu'effectue le contrôleur est un examen effectué " a posteriori ", mais que son but est prospectif. Vérifier que l'entreprise à la date du bilan était solvable n'est en effet qu'un point de départ pour vérifier qu'elle ne cesse pas de l'être.

- ❑ Ce contrôle doit être:
- ❑ • permanent : il s'agit d'une surveillance et non de missions ponctuelles.
- ❑ • effectué "sur pièces" (c'est-à-dire en examinant dans les locaux du contrôle le dossier fourni annuellement par la compagnie), et aussi "sur place" (c'est-à-dire dans les locaux de la compagnie).
- ❑ • contradictoire : c'est-à-dire se traduire par un rapport transmis à la société auquel celle-ci répond par écrit.

QUELQUES PRINCIPES DE CETTE SUPERVISION

L'examen de la situation financière et des conditions d'exploitation. La solvabilité d'une entreprise d'assurance constitue le centre d'intérêt principal du contrôle. Il repose sur trois piliers, qui ne sont que la traduction technique de principes de bon sens :

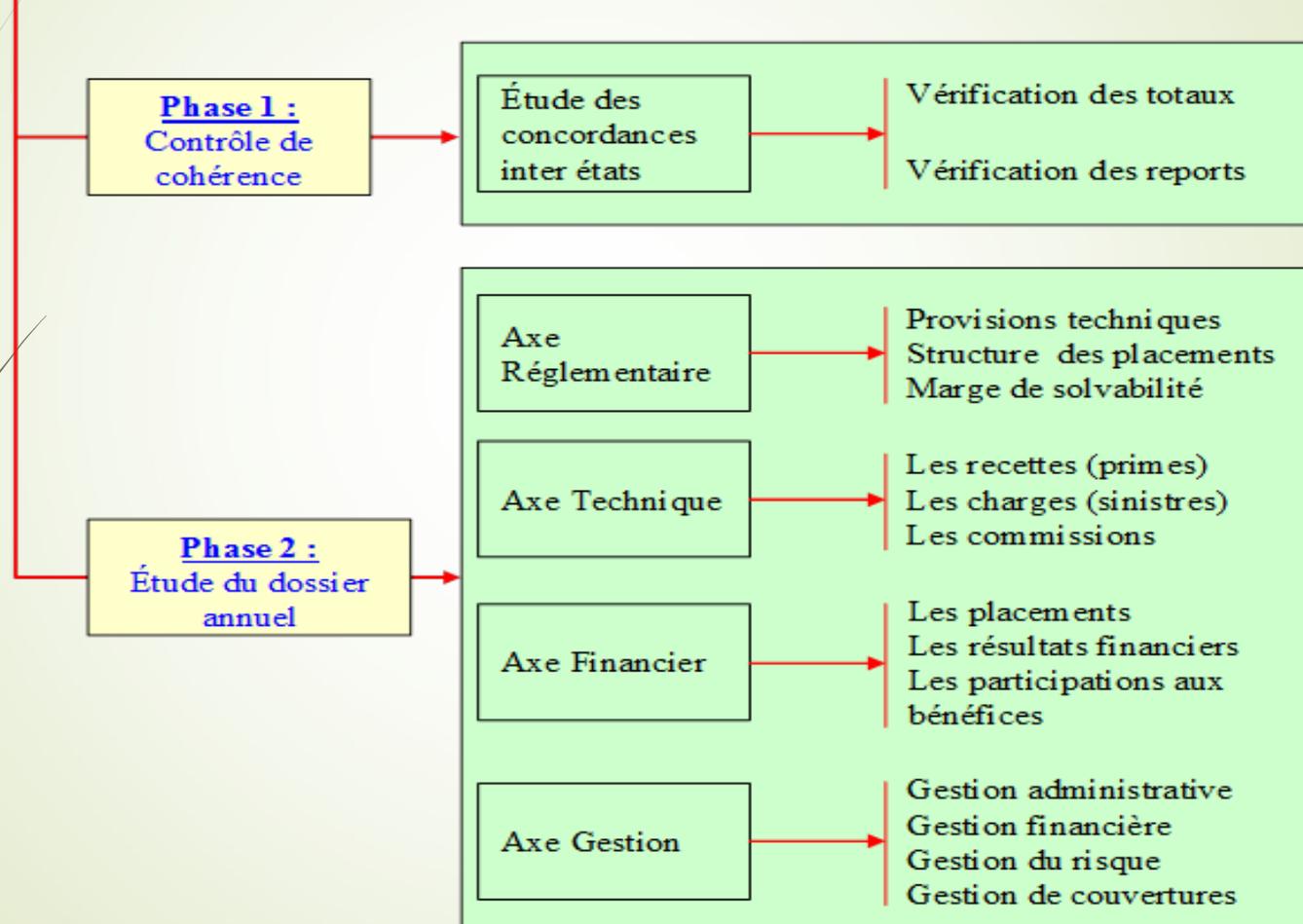
En premier lieu, bien évaluer les engagements (dettes et engagements) :

En second lieu, face à ces engagements, " en représentation " de ces engagements, posséder un montant suffisant d'actifs sûrs, liquides et rentables.

En troisième lieu, posséder plus d'actifs réels que de dettes et engagements : la représentation des engagements règlementés, conçue dans une optique liquidative, ne suffit pas, et il faut aussi avoir de quoi faire face à d'éventuelles pertes futures .

COMMENT PROCÉDER À UN CONTRÔLE SUR PIÈCES ?

LES PHASES DU CONTROLE SUR PIÈCES



Après avoir:

- répondu à la question: pourquoi une supervision des organismes d'assurance?
- passé en revue les principes de cette supervision
- Et enfin montrer la démarche classique: contrôle sur pièces et sur place.

Face à un monde de plus en plus globalisé; de plus en intégré, de plus en plus normé, quel impact de la notation financière, qu'elles sont les opportunités offertes par le digital, pour les professionnels de la supervision des organismes d'assurance pour optimiser leur mission, avec le développements d'application comme:

L'ubérisation

La blockchain

Les réseaux sociaux

LA NOTATION FINANCIERE:

18

DE QUOI S'AGIT-IL?

La notation financière externe ou rating (dans le monde anglo-saxon) est l'appréciation, par une agence de notation financière, du risque de solvabilité financière :

- d'une entreprise,
- d'un État (« notation souveraine ») ou d'une autre collectivité publique, nationale ou locale,
- d'une opération (emprunt, emprunt obligataire, opération de financement structurée, titrisation, etc.),

Elle doit se traduire par l'attribution d'une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers — fournisseurs, banques, assureurs, détenteurs d'obligations, etc.

LA NOTATION FINANCIERE:

19

DE QUOI S'AGIT-IL?

La notation financière constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque qu'un investissement comporte, particulièrement dans le cadre de marchés financiers de plus en plus globaux qui rendent difficile la maîtrise de l'information et donc de tous les paramètres de risque. C'est même un des critères obligatoires pour les emprunteurs institutionnels (fonds de pension, collectivités territoriales, etc.) dont les statuts précisent un niveau de notation minimal pour leurs investissements.

Il est essentiel de faire la distinction entre la notation financière et l'évaluation des risques-clients, qui peuvent avoir les mêmes objectifs (faire face au risque de contrepartie) mais n'utilise pas les mêmes ressources (le premier fait appel à un véritable audit financier et l'autre fait appel à un système expert – automatique, c'est à dire un outil capable de reproduire les mécanismes cognitifs d'un expert, dans un domaine particulier). Également, la notation est sollicitée (souvent par les grandes entreprises cotées) alors que l'évaluation est systématique et réalisée sur l'ensemble des entreprises

LA NOTATION FINANCIERE:

20

DE QUOI S'AGIT-IL?

L'analyse financière nécessaire et l'attribution de notes sont confiées à des agences de notation financière. Mais on reproche à ces attributions par les plus grosses agences de notation financière de refléter l'équilibre des pouvoirs économiques et politiques dans le monde. Deux agences (Moody's et S&P's) sont américaines, Fitch est européenne. La principale agence chinoise Dagong Global Credit Rating, par exemple, était souvent ignorée jusqu'en juillet 2012.

À côté de ces notations externes, il existe aussi des systèmes de notation internes, réalisés par les banques pour leur propre usage, et s'appuyant sur les données statistiques en leur possession.

Le tableau suivant donne les différentes grilles de notation selon les principales agences.

Échelle de notation financière selon les principales

Signification de la note	agences de notation							
	Moody's		Standard & Poor's		Fitch Ratings		Dagong	
	Long	Court	Long	Court	Long	Court	Long	Court
	term e	terme	terme	terme	terme	terme	terme	terme
Prime	Aaa	P-1	AAA		AAA		AAA	
Première qualité	Aa1	Prime	AA+	A-1+	AA+	F1+	AA+	A-1
Haute qualité	Aa2		AA-		AA		AA	
	Aa3		AA-		AA-		AA-	
Upper medium grade	A1		A+	A-1	A+	F1	A+	
Qualité moyenne supérieure	A2		A		A		A	
	A3		A-		A-		A-	
Lower medium grade	Baa1	P-2	BBB+	A-2	BBB+	F2	BBB+	A-2
Qualité moyenne inférieure	Baa2	P-3	BBB	A-3	BBB	F3	BBB	A-3
	Baa3		BBB-		BBB-		BBB-	
Non-investment grade, speculative	Ba1	Not prime	BB+		BB+		BB+	
	Ba2		BB		BB		BB	
Spéculatif	Ba3	Non prime	BB-	B	BB-	B	BB-	B
Highly speculative	B1		B+		B+		B+	
	B2		B		B		B	
Très spéculatif	B3		B-		B-		B-	
Risque élevé	Caa1		CCC+					
Ultra spéculatif	Caa2		CCC		CCC		CCC	
En défaut, avec quelques espoirs	Caa3		CCC-	C		C		C
de recouvrement	Ca		CC		CC		CC	
			C/CI/R		C		C	
En défaut sélectif	C		SD	D	RD	D	D	D
En défaut			D		D		D	

LA NOTATION FINANCIERE: DE QUOI S'AGIT-IL?

A coté de ces grandes institutions de notation, on note A.M. BEST spécialisée dans la notation des organismes d'assurance

A.M. Best est un important fournisseur de notations, de données financières et d'actualités axées sur l'industrie mondiale des assurances. Les notations de crédit Best sont reconnues comme la référence pour l'évaluation de la solidité financière des organisations d'assurances et de la qualité du crédit de leurs obligations.

LA NOTATION FINANCIERE: DE QUOI S'AGIT-IL?

La démarche d'une notation financière repose, comme nous l'avons vu, sur les informations techniques et financière de l'entreprise soumise à la notation. De la même manière, le superviseur vérifie la solvabilité de l'organisme d'assurance à une date donnée, **selon l'optique dite liquidative**, en s'appuyant sur les mêmes éléments d'information.

En effet, une note bien calculée peut être un élément de garantie d'une présomption de solvabilité ou de dégradation de la situation financière d'un organisme d'assurance

LA NOTATION FINANCIERE: DE QUOI S'AGIT-IL?

- Les notations des instruments de financement à moyen (plus d'un an) ou long terme (10 ans ou plus) vont de AAA (triple A), qualité de crédit la plus élevée, à D, défaut de paiement constaté ou imminent.
- La notation à court terme juge de la capacité du débiteur à remplir ses engagements à un an au plus. La notation à long terme estime la capacité du débiteur à remplir ses obligations à plus d'un an.
- Plus la note est bonne, moins l'émetteur de l'emprunt paiera cher.

LA NOTATION FINANCIERE:

Processus de notation externe

- Les critères sur lesquels les agences se basent, même si chacune a ses propres méthodes, dépendent de l'entité qui est évaluée :
- • **Entreprises**: critères comptables, de gestion, d'examen des risques, de perspectives économiques, etc.
- • **État** : situation économique, stabilité, politique monétaire et budgétaire, etc.
- • **Opération** : modélisation de l'opération et de ses flux financiers permettant une évaluation du risque de défaut et de la perte possible.

LA NOTATION FINANCIERE:

26

Méthodologie

- ▶ En pratique, l'agence mandatée a accès à l'ensemble des documents et des responsables de son client. Le processus initial dure plusieurs semaines de contacts et d'analyses intensives, au terme desquels l'agence donne une notation à son client.
- ▶ À ce stade, le client mécontent peut simplement refuser celle-ci, auquel cas la note ne sera pas publiée (et le contrat avec l'agence vraisemblablement rompu...après paiement de la commission convenue).
- ▶ Si le contrat avec l'agence est maintenu (et la notation en principe rendue publique), l'agence peut revoir la notation à tout moment, que ce soit à la suite de la survenance d'un évènement particulier (évolution économique, perte de clientèle soudaine, ...) ou à la suite d'une des visites régulières chez le client (en général au moins une fois par an).

LA NOTATION FINANCIERE:

27

En tant qu'élément d'optimisation pour la supervision des organismes d'assurances?

On observe de plus en plus des organismes d'assurance, et plus particulièrement de réassurance, créditées d'une note BBB ou A-, délivrée par une agence de notation.

Ces organismes d'assurances brandissent généralement ces notes pour justifier de leur solidité financière vis-à-vis de leur clientèle.

Ces notes délivrées par les agences de notation, quelle que soit leur notoriété, pourraient-elles constituer un raccourci pour le superviseur afin d'apprécier la solvabilité d'un organisme d'assurance?

Est-ce qu'il ne serait pas réducteur, sur la base d'une simple note, de décréter la solvabilité ou non, d'un organisme d'assurance?

Certaines études montrent la difficulté de faire référence à une note pour décréter un organisme d'assurance solvable.

L'APPRÉCIATION INDIRECTE DE LA SOLIDITÉ DES ENTREPRISES D'ASSURANCE PAR LA NOTATION ET LE TAUX DE DÉFAILLANCE

La solidité et la solvabilité d'une compagnie d'assurance peuvent être mesurées à l'aide de ratios. L'inconvénient est qu'elle ne l'est alors qu'après coup. Elle fait également l'objet d'une appréciation globale en principe en temps réel pour les divers acteurs du marché de l'assurance. Sous la forme de la notation par des agences spécialisées, qui s'appuient sur les mêmes types de ratios que ceux évoqués plus haut, mais également sur une analyse plus large, prenant en compte le contexte économique, la stratégie et la gestion, les résultats techniques, la capitalisation boursière, la liquidité des titres, la flexibilité financière.

La solidité et la solvabilité du secteur de l'assurance, au niveau national, régional ou mondial peuvent également être appréciées a posteriori par l'évolution du taux de défaillance que mesure le pourcentage des entreprises d'assurance en faillite rapporté au nombre total des entreprises d'assurance.

L'APPRÉCIATION INDIRECTE DE LA SOLIDITÉ DES ENTREPRISES D'ASSURANCE PAR LA NOTATION ET LE TAUX DE DÉFAILLANCE

La notation des assureurs fait ressortir une fragilité accrue des compagnies d'assurance au niveau mondial.

La notation ne va pas sans poser de problèmes, comme celui du caractère volontaire ou non de la notation ainsi que celui de la difficile comparaison des notes attribuées par chaque agence de notation. On trouvera ci-dessous un tableau comparatif des échelles de notation des trois principales agences mondiales de notation.

Difficile comparaison des notes attribuées par chaque agence

Comme le montre le tableau suivant: (Source : Sigma n° 7/95)

L'APPRÉCIATION INDIRECTE DE LA SOLIDITÉ DES ENTREPRISES D'ASSURANCE PAR LA NOTATION ET LE TAUX DE DÉFAILLANCE

		Standard & Poor's ¹		Moody's ¹		A.M. Best ²	
Forte sécurité financière	1	AAA	extrêmement forte	Aaa	exceptionnelle	A++, A+	supérieure
	2	AA+, AA, AA-	excellente	A1, A2, A3	excellente	A, A-	excellente
	3	A+, A, A-	bonne	Baa1, Baa2, Baa3	bonne	B++, B+	très bonne
	4	BBB+, BBB, BBB-	suffisante	Ba1, Ba2, Ba3	adéquate		
Faible sécurité financière	5	BB+, BB, BB-	peut-être suffisante	B1, B2, B3	moyenne	B, B-	satisfaisante
	6	B+, B, B-	vulnérable	Caa	faible	C++, C+	juste suffisante
	7	CCC	extrêmement vulnérable		très faible	C, C-	tangente
	8	R, (U,S)	intervention	Ca	extrêmement faible	D	très vulnérable
	9		nécessaire	C	la plus basse	E, F	sous contrôle de l'Etat/en liquidation
	10					NA 1-10 ⁴	note non attribuée

LA NOTATION FINANCIERE:

31

Quelques commentaires

1. Les lettres suivies d'un + ou d'un - (S&P's) ou des chiffres 1, 2, 3 (Moody's) ne constituent pas des catégories de notation distinctes mais indiquent si une compagnie se situe dans le haut, le milieu ou le bas du classement d'une catégorie.
2. Outre ces symboles de notation, Best's utilise également des coefficients de pondération qui se présentent sous la forme de lettres et fournissent des informations supplémentaires sur la notation effectuée.
3. Les lettres U et S sont utilisées uniquement dans le cas de notation ISI107(*).
4. Les chiffres 1 à 10 indiquent pour quelle raison aucune note n'a été attribuée.

LA NOTATION FINANCIERE:

32

Quelques commentaires

On remarquera cependant qu'il existe un dénominateur commun entre les différentes agences qui consiste dans la répartition générale des catégories de notes en deux classes générales :

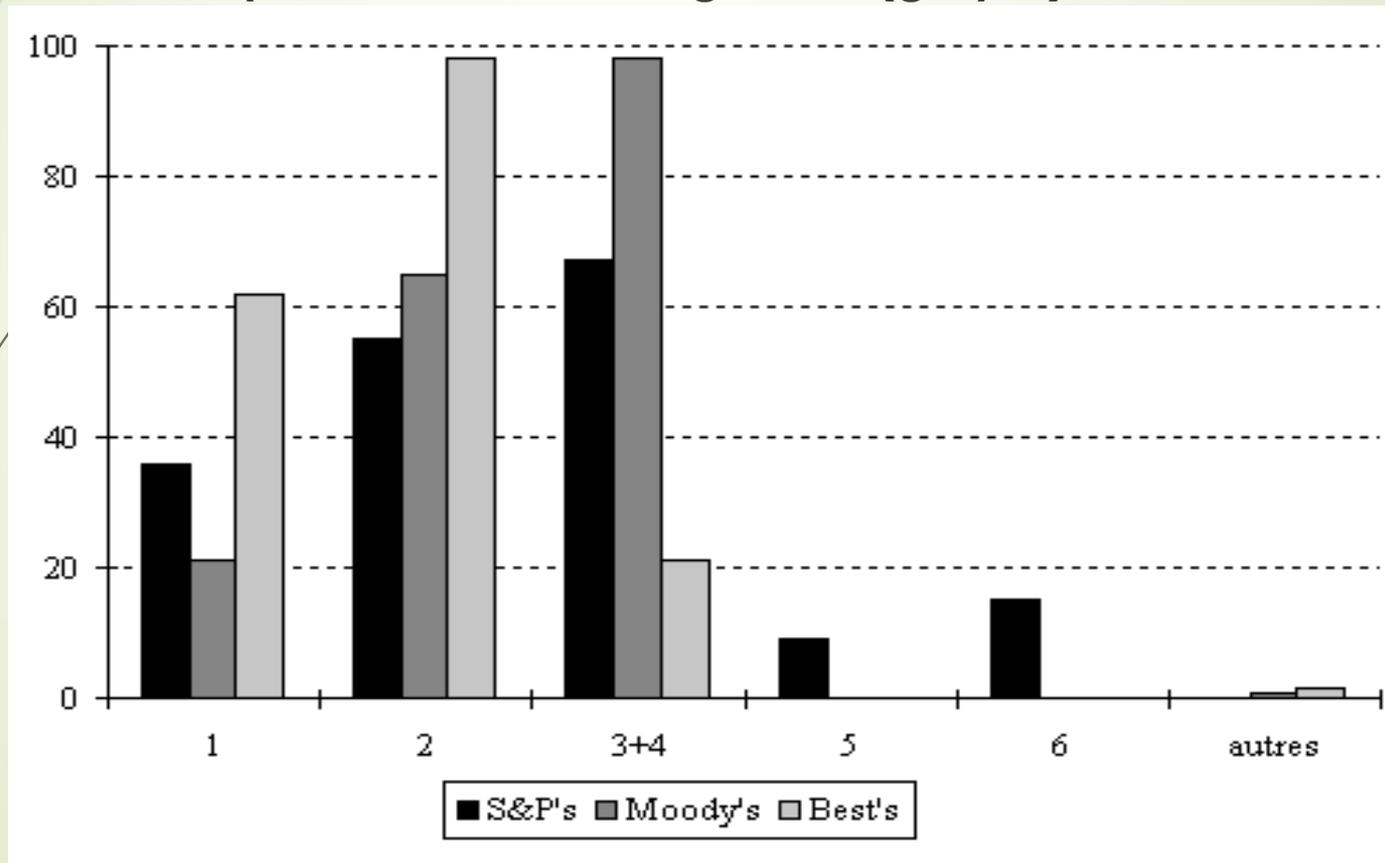
- forte sécurité financière (secure)
- faible sécurité financière (vulnerable).

Au-delà de cette difficulté de lecture et de comparaison, on peut observer des divergences importantes (voir graphique 1) en se reportant au graphique ci-dessous, qui montre la répartition des notes attribuées par Standard & Poor's, Best et Moody's pour 186 assureurs américains des branches non-vie évalués par les trois agences (échelle de 1 à 6 en abscisse tirée du tableau précédent).

LA NOTATION FINANCIERE:

33

Divergences importantes entre les notes attribuées par chacune des agences (grap 1)



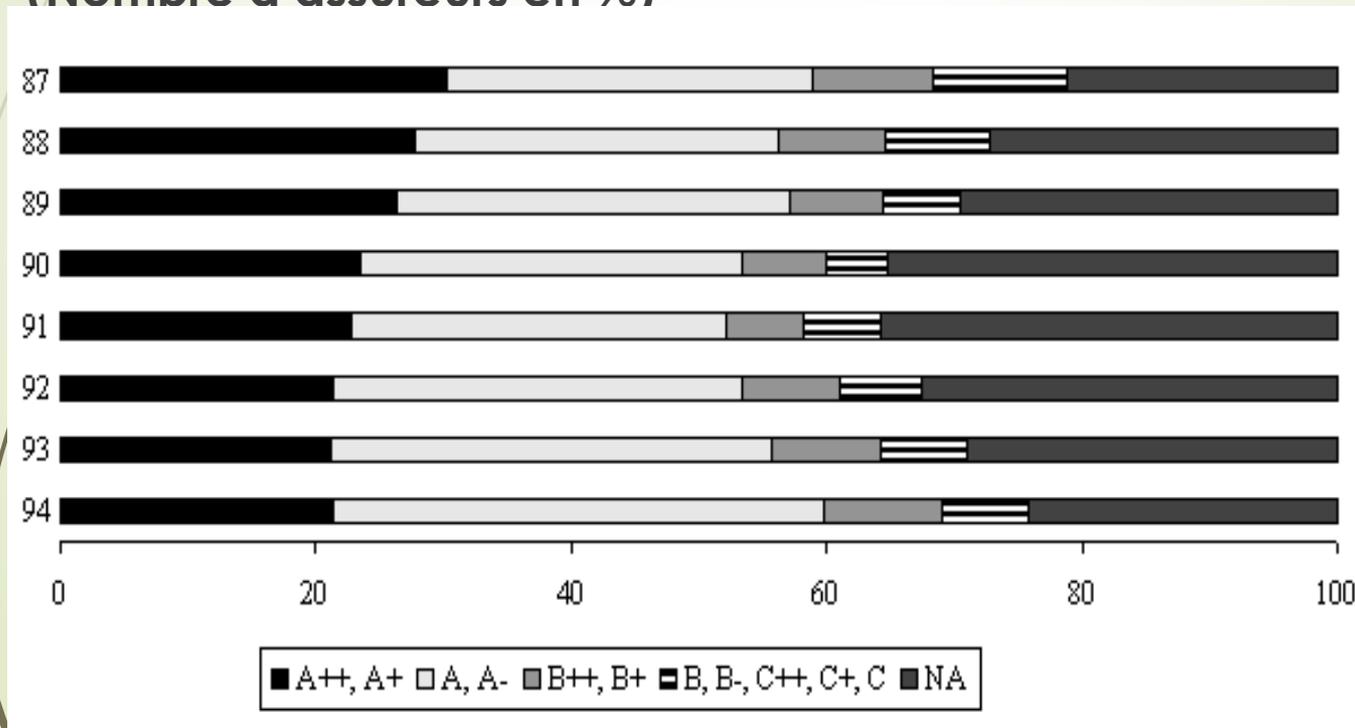
LA NOTATION FINANCIERE:

34

Divergences importantes entre les notes attribuées
par chacune des agences

Notes A.M. Best (de 1987 à 1994 (grap.2)

(Nombre d'assureurs en %)



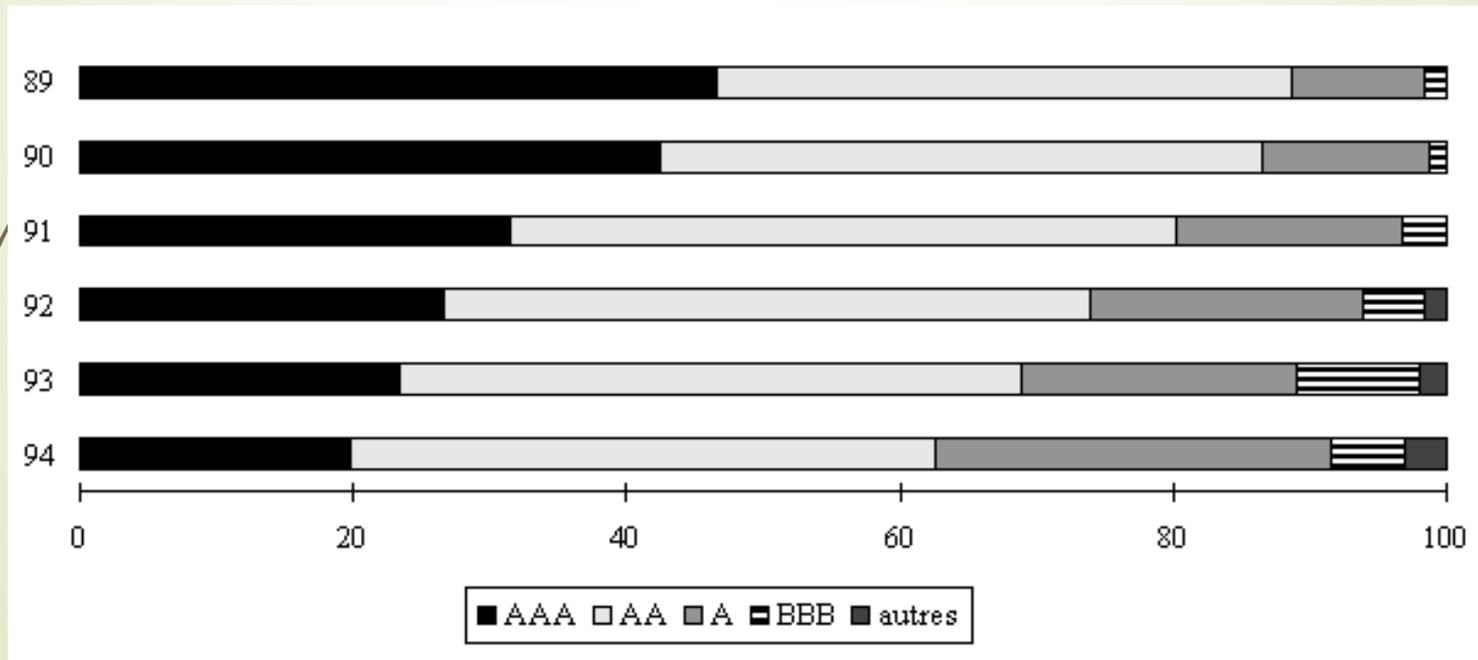
LA NOTATION FINANCIERE:

35

Divergences importantes entre les notes attribuées
par chacune des agences

Notes S&P (grap.3)

(nombre d'assureurs en %)



LA NOTATION FINANCIERE:

36

Quelques commentaires

On observe que :

- A.M.Best met nettement plus de compagnies dans le sommet du classement que Moody's et Standard & Poor's ;
- Moody's est l'agence la plus réticente à accorder la meilleure note;
- un certain nombre de compagnies sont jugées vulnérables par Standard & Poor's : il s'agit de notations dites de " qualified solvency " ou notations involontaires (pour lesquelles trois catégories de notes sont utilisées seulement : BBBq, BBq, Bq).

En dépit de ces difficultés de lecture et de ces divergences d'interprétation, on peut observer dans les graphiques ci-dessus une tendance commune à la diminution du nombre d'assureurs notés AAA, ce qui traduit une fragilité accrue de ce secteur, à l'instar du secteur bancaire, quoique moindre (voir graphiques 2 et 3).

Le nombre d'assureurs notés " AAA " a diminué ces dernières années.

LA NOTATION FINANCIERE:

Éléments de réflexions

37

Les notations d'agences permettraient donc, a priori, d'améliorer l'information sur les marchés financiers. Mais, on remarque que cette approche du risque de crédit, qui paraît familière reste en fait assez mal connue et occasionne plusieurs malentendus et interprétations. Ce qui peut être dû au manque de transparence dénoncé par certaines autorités des Marchés Financiers.

Les commentaires ci-dessus montrent que tout n'est pas parfait dans le système de notation: une volatilité des notes attribuées, selon l'agence de notation.

La détermination de la valeur intrinsèque de nos organismes d'assurance qui fonde leur solvabilité devrait être repensée suivant des critères qui s'inspirent de notre écosystème.

Pour mieux mesurer la solvabilité des nos entreprises d'assurance, il est temps qu'on amorce la réflexion pour la mise en place de normes de solvabilité qui s'inspirent de la norme européenne « solvency II » basée sur les risques, dont on peut rappeler les principes généraux ci-après, avec une adaptation aux réalités locales.

PRINCIPES GENERAUX DE SOLVENCY II

38 **Solvency 2** est une réglementation européenne touchant les **sociétés d'assurances, les mutuelles et les réassureurs**. Elle vise au travers de **3 piliers** à **contrôler les risques** de ces entités et en vérifier la **solvabilité**.

Le pilier 1 : normes quantitatives

Les **SCR (Solvency Capital Requirement)** déterminent la quantité de fonds propres nécessaires à la compagnie en fonction des risques financiers auxquels elle est exposée. Ils sont au nombre de 6 :

- ▶ Le risque de souscription Vie
- ▶ Le risque de souscription Non Vie
- ▶ Le risque de souscription Santé
- ▶ Le risque de marché
- ▶ Le risque de défaut ou de contrepartie
- ▶ Le risque d'actifs intangibles

- ▶ Le **SCR** marché se décompose notamment entre :
- ▶ Le risque de taux : il s'exprime à la hausse ou à la baisse et représente des scénarios de chocs de la courbe des taux
- ▶ Le risque action : il s'agit d'une VAR ajustée qui distingue les actions des pays de l'OCDE des autres pays
- ▶ Le risque immobilier
- ▶ Le risque de crédit ou signature : il est fonction des maturités et des notations des émetteurs
- ▶ Le risque de concentration sur certains émetteurs
- ▶ Le risque de change : il est fonction des paires de devises détenues par la compagnie

Les **SCR** combinent à la fois des éléments de **l'actif** et du **passif** de l'assureur.

La mise en place du **pilier 1** nécessite de disposer des actifs en «transparence» de la compagnie, quand elle détient par exemple un OPCVM, elle devra intégrer dans ses calculs les lignes détaillées de cet OPCVM.

Le pilier 2 : normes qualitatives

- Le pilier 2 sert à mesurer les risques internes de la compagnie. L'application de l'ORSA (**Own Risk and Solvency Assessment**) permet de mesurer ces **risques** via le contrôle de procédures et de l'organisation mises en place et le contrôle de la qualité des données utilisées dans les calculs de Solvency 2.

Le pilier 3 : la discipline de marché

- Le pilier 3 reflète les documents à produire vis-à-vis des autorités de tutelle à intervalles réguliers.

Nous n'aurons pas besoin, sans doute, de reproduire in extenso, le modèle européen, mais nous pourrions adopter, ce que j'appelle, une sorte de « Solvency II light » qui ne reprendrait pas les mêmes exigences que le modèle de base, mais comme on l'a fait, avec la norme de solvabilité, en vigueur actuellement (article 337 du code CIMA) qui est une variante simplifiée de l'ancien modèle français, avec le fameux coefficient de 20% (calcul de la marge par les primes) et 25% (calcul de la marge par les sinistres).

UBERISATION, BLOCKCHAIN:

EN FAIT DE QUOI S'AGIT-IL

41

L'uberisation (ou ubérisation), du nom de l'entreprise Uber, est un phénomène récent dans le domaine de l'économie consistant en l'utilisation de services permettant aux professionnels et aux clients de se mettre en contact direct, de manière quasi instantanée, grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. La mutualisation de la gestion administrative et des infrastructures lourdes permet notamment de réduire le coût de revient de ce type de service ainsi que les poids des formalités pour les usagers. Les moyens technologiques permettant l'«uberisation» sont la généralisation du haut débit, de l'internet mobile des smartphones et de la géolocalisation.

UBERISATION, BLOCKCHAIN:

EN FAIT DE QUOI S'AGIT-IL

42

Le fonctionnement d'un service **ubérisé** comprend généralement des éléments communs avec sept (07) caractéristiques :

- plateforme numérique de mise en relation entre client et prestataire ;
- réactivité maximisée par la mise en relation immédiate du client et du prestataire, par proximité géographique ;
- paiement du client à la plateforme qui prélève une commission ;
- paiement du prestataire par la plateforme ;
- évaluation croisée du service : le client évalue le service reçu et le prestataire évalue le client.

COMMENT OPTIMISER LA REGULATION DES ORGANISMES D'ASSURANCE A L'ERE DE L'UBERISATION : SUPERVISION, NOTATION FINANCIERE, BLOCKCHAIN, RESEAUX SOIAUX?

UBERISATION, BLOCKCHAIN:

EN FAIT DE QUOI S'AGIT-IL

43

- pour le client : un service à faible coût, ou de coût identique à meilleure qualité, simplicité d'accès au service et instantanéité, environnement de confiance (paiement, avis des utilisateurs, etc.)
- pour le professionnel : statut de travailleur indépendant et notamment avec le régime simplifié du micro-entrepreneur (anciennement auto-entrepreneur). Le droit du travail ne s'applique donc pas avec tout ce qu'il entraîne au niveau de la protection sociale ou des congés payés. Le service est effectué par des travailleurs indépendants par l'intermédiaire d'une plateforme numérique (place de marché). Il ne s'agit donc pas d'une relation employeur / employé mais d'une relation client / fournisseur. Le professionnel doit donc gérer lui-même ses affiliations aux régimes de protection sociale et de prévoyance ainsi que les questions fiscales (TVA, impôts...) et de réglementation.

AVANTAGES ET LIMITES

- **Avantages** : meilleur accès au travail, revenus supplémentaires (pouvant être significatifs), diminution du risque en multipliant les donneurs d'ordre, souplesse dans l'organisation du temps de travail, travail autonome et varié, acquisition de nouvelles compétences, possibilités accrues de reconversion, diversification de l'activité habituelle, contribution à une réflexion accrue sur la pertinence éventuelle d'instaurer un revenu minimal universel.
- **Limites** : effacement de la limite entre vie professionnelle et vie personnelle, revenus plus précaires que pour les salariés, notamment en cas de maladie ou de changement de politique tarifaire de la plateforme, difficulté d'accès aux prêts et au logement en l'absence de revenus stables, risque économique, moindre opportunité d'accès à la formation. La non application de la législation du travail nécessite de réinventer d'autres formes de protection sociale.

UBERISATION, BLOCKCHAIN:

EN FAIT DE QUOI S'AGIT-IL

45

LES GRANDS ENJEUX DE L'UBERISATION

L'ubérisation va petit à petit modifier notre relation au travail, notre modèle social, nos réflexes juridiques. Il va falloir y répondre et accompagner le mouvement.

SOCIAL ET FISCAL

Réinventer notre modèle social, les bases du dialogue social, et le fonctionnement des règles fiscales.

JURIDIQUE

Revoir notre droit basé sur le salariat omniprésent et élargir la possibilité de collaborer sans contrat de travail.

ECONOMIQUE

Adapter les modèles du passé pour les transformer en systèmes collaboratifs, qualitatifs et économiques.

Une blockchain, ou «**chaîne de blocs** », est une technologie de stockage et de transmission d'informations sans organe de contrôle. Techniquement, **il s'agit d'une base de données distribuée** dont les informations, envoyées par les utilisateurs, sont vérifiées et groupées à intervalles de temps réguliers en blocs, liés et sécurisés grâce à l'utilisation de la cryptographie (une des disciplines de la cryptologie s'attachant à protéger des messages assurant confidentialité, authenticité et intégrité), et formant ainsi une chaîne. Par extension, une chaîne de blocs est une base de données distribuée qui gère une liste d'enregistrements protégés contre la falsification ou la modification par les nœuds de stockage. Une blockchain est donc un registre distribué et sécurisé de toutes les transactions effectuées depuis le démarrage du système.

AUTRES DEFINITIONS

La blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée, et fonctionnant sans organe central de contrôle (définition de Blockchain France).

Par extension, une blockchain constitue une base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création. Cette base de données est sécurisée et distribuée : elle est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire, ce qui permet à chacun de vérifier la validité de la chaîne.



Il existe des blockchains publiques, ouvertes à tous, et des blockchains privées, dont l'accès et l'utilisation sont limitées à un certain nombre d'acteurs.

HISTORIQUE

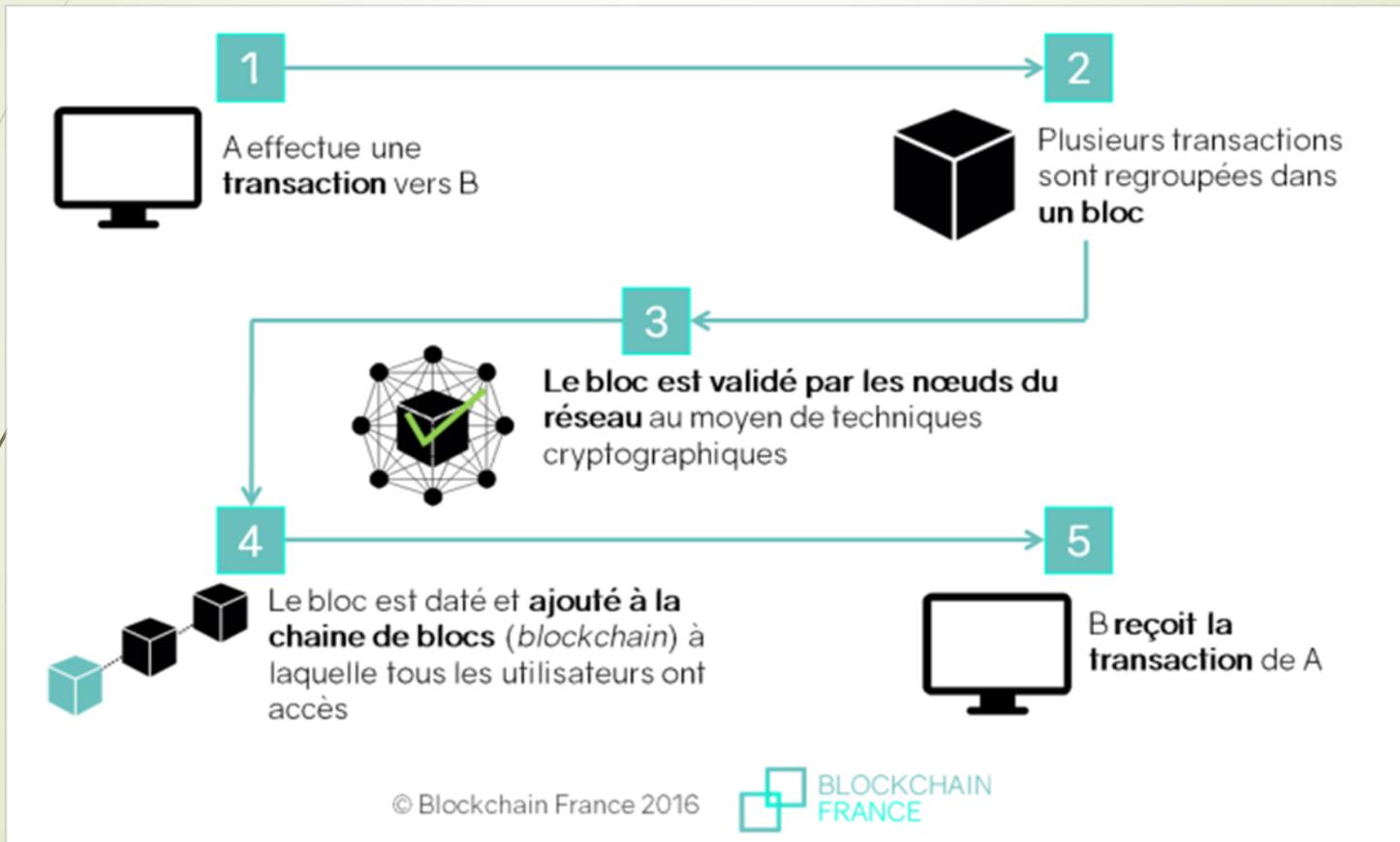
La première blockchain est apparue en 2008 avec la monnaie numérique bitcoin (bit unité d'information binaire et coin : pièce de monnaie) est d'une part une monnaie virtuelle de type monnaie cryptographique et d'autre part un système de paiement pair-à-pair, développée par un inconnu se présentant sous le pseudonyme Satoshi Nakamoto. Elle en est l'architecture sous-jacente.

Si blockchain et bitcoin ont été construits ensemble, aujourd'hui de nombreux acteurs (entreprises, gouvernements, etc) envisagent l'utilisation de la technologie blockchain pour d'autres emplois que la circulation de monnaie numérique.

Les transactions effectuées entre les utilisateurs du réseau sont regroupées par blocs. Chaque bloc est validé par les noeuds du réseau appelés les “mineurs”, selon des techniques qui dépendent du type de blockchain. Dans la blockchain du bitcoin cette technique est appelée le “Proof-of-Work”, preuve de travail, et consiste en la résolution de problèmes algorithmiques..

Une fois le bloc validé, il est horodaté et ajouté à la chaîne de blocs. La transaction est alors visible pour le récepteur ainsi que l'ensemble du réseau.

EXEMPLE DE BLOCKCHAIN FRANÇAISE



QUEL IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE?

51

Deux fois plus de données ont été produites au cours de ces deux dernières années que depuis le début de l'humanité !

Un monde de plus en plus connecté

On compte aujourd'hui plus de deux milliards d'internautes (contre seulement seize millions en 1995), un milliard d'individus possèdent un smartphone et cinq milliards un téléphone portable. Aujourd'hui, quinze milliards d'objets sont connectés dans le monde, on en dénombre, selon les estimations, entre 50 et 100 milliards à l'horizon 2020.

Un mode de vie de plus en plus collaboratif

Il y a 3,1 milliards de comptes sur des réseaux sociaux (dont un milliard sur Facebook, 425 millions sur Twitter), 90 milliards d'e-mails et 325 millions de photos sont échangés chaque jour.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

Un foisonnement de données

Deux fois plus de données ont été produites au cours de ces deux dernières années que depuis le début de l'humanité.

Une transformation de l'accès aux savoirs

Chaque jour, plus d'un milliard de recherches sont effectuées sur Google.

C'est dans ce contexte de digitalisation de l'économie que s'inscrivent des concepts comme l'Uberisation, la blockchain, l'usage des réseaux sociaux...

L'usage de ces technologies de dernière génération dans les relations entre le superviseur et les organismes d'assurance devrait permettre d'optimiser les résultats. Mais il faut toute une organisation derrière: des enjeux et des défis à relever. Nous les passerons en revue dans la suite de notre exposé.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

53

L'usage de ces technologies de dernière génération dans les relations entre le superviseur et les organismes d'assurance devrait permettre d'optimiser les résultats, par une réduction des coûts et du temps d'intervention, avec un environnement sécurisé. Toutefois, il faudra toute une organisation derrière: des enjeux et des défis à relever. Nous les passerons en revue dans la suite de notre exposé.

Avec une supervision devenue de plus en plus contraignante: une exigence d'information plus rapprochée, passage de comptes annuels à un reporting trimestriel, pour les entreprises soumises à la réglementation CIMA, celles-ci doivent:

« Promouvoir la culture numérique comme source d'innovation et de performance »

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

Le superviseur a un rôle éminent à jouer dans ce processus de transformation des organismes d'assurance par l'adoption de mesures réglementaires, tenant compte de l'écosystème, sans bouleverser fondamentalement leur organisation.

Ces réformes, au niveau de leur organisation structurelle, et leur encrage dans une dynamique d'assimilation de ces nouvelles innovations technologiques, devraient permettre au superviseur d'optimiser son temps de travail et le coût de son fonctionnement, en prenant la donnée sur des plateformes dédiées et sécurisées.

Pour ce faire les enjeux et défis à relever sont de divers ordres.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ENJEUX ET DEFITS

1) Réinventer les modèles d'affaires

Le contexte : une déstabilisation des entreprises

De fait, à l'ère numérique, les approches existantes pour élaborer et décrire les modèles d'affaires ne sont plus adaptées aux nouveaux modèles d'entreprises. Les technologies et les services deviennent obsolètes plus rapidement que par le passé, les consommateurs plébiscitent l'innovation et l'expérience client, le besoin d'agilité pèse sur les capacités de production et les systèmes d'information, la coopération devient incontournable...

Dans ce contexte mouvant, le risque de disparaître, pour une entreprise, n'a jamais été aussi présent : c'est d'ailleurs ce qui motive la collaboration et les alliances entre des acteurs souvent concurrents.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ENJEUX ET DEFITS

2) Multiplier les partenariats : seul on ne peut plus rien

Le contexte : une transformation profonde de l'écosystème

La multiplication des espaces de création de valeur constitue une tendance lourde portée par le numérique. Celui-ci amène les entreprises à s'ouvrir, du fait de la démultiplication des interactions permises par la mobilité, les gisements de données, les objets connectés... Cette exigence impose aux entreprises de repenser leurs stratégies d'alliances au sein de leur écosystème.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ENJEUX ET DEFITS

3) Repenser l'organisation pour mieux innover

Le contexte : maîtriser les usages

Les usages numériques les plus innovants ne sont plus suscités par les entreprises. Celles-ci doivent aller chercher l'innovation dans les usages «de la rue», s'ouvrir à l'intelligence collective de leur écosystème et ne plus réduire l'innovation à une population d'initiés. Cette tendance lourde, que chacun peut observer au quotidien, bouleverse les modèles organisationnels des entreprises.

Le numérique favorise un fonctionnement matriciel et transversal dans l'entreprise, où la collaboration s'avère incontournable. Mais la collaboration en interne se heurte à des résistances individuelles, aux pesanteurs organisationnelles et aux habitudes culturelles.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ENJEUX ET DEFITS

4) Valoriser les données et créer la confiance

Le contexte : capitaliser sur le Cloud et le Big Data

Cloud et Big Data représentent l'opportunité de créer de nouveaux produits et services dans la plupart des secteurs économiques (santé, automobile, assurance...). Mais ils posent aussi la question cruciale de l'information et de sa protection.

Avec le Cloud, l'entreprise sort de ses frontières et, dans cette dynamique, la maîtrise des données constitue l'une des clés de la compétitivité : il s'agit, désormais, d'élaborer des nouveaux modèles d'affaires avec et autour de la donnée, où qu'elle se situe, et de créer de nouveaux produits et services à partir de son exploitation.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ENJEUX ET DEFITS

4) Valoriser les données et créer la confiance

Le contexte : capitaliser sur le Cloud et le Big Data

Pareillement, avec le Big Data, la capacité à collecter des données que l'on ne savait pas capter jusqu'à présent (par exemple avec la géolocalisation), puis la capacité à les croiser avec d'autres informations (l'appétence d'un client pour un produit, par exemple), favorisent l'innovation commerciale et la personnalisation .

Parallèlement, la possibilité de traiter à faible coût, et rapidement, des volumes importants de données de qualité, disponibles dans des formats variables, élargit le champ des possibilités.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

ENJEUX ET DEFITS

5) Maîtriser les nouveaux risques numériques

Le contexte : des nouveaux risques

Aujourd'hui, les entreprises ne disposent quasiment plus de fonctions essentielles indépendantes du système d'information : toute faille majeure peut se transformer en une crise d'entreprise, souvent grave pour l'image et la performance opérationnelle.

Le numérique est évidemment source de risques. Si la dématérialisation les réduit, elle en crée d'autres. Ces risques numériques sont divers (piratage, espionnage, perte de services essentiels, sabotage, bugs...).

La sécurité numérique fait partie intégrante du plan numérique de l'entreprise. Si l'on admet que la sécurité des flux est fondamentale pour la compétitivité des entreprises, l'investissement dans la sécurité des systèmes d'information devient alors une véritable priorité.

IMPACT DE CES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES SUR LA SUPERVISION DES ORGANISMES D'ASSURANCE

61

ENJEUX ET DEFITS

6) Promouvoir un cadre réglementaire et normatif adapté

Le contexte : le retard du droit sur les usages

Face à l'accélération technologique et aux nouveaux risques qu'elle fait émerger, les cadres juridique et normatif s'adaptent avec lenteur, d'autant plus que le numérique pose des questions qui dépassent largement le seul cadre national. Qu'il s'agisse de droits de propriété intellectuelle, de la protection des données, de la sécurité, de la conformité, les textes (lois, directives et règlements, normes et standards internationaux) sont nombreux, s'accumulent, s'adaptent et évoluent avec beaucoup de difficultés pour prendre en compte les nouveaux contours des pratiques et des risques numériques.

Les usages auront toujours un « coup d'avance » (voire plusieurs) sur le corpus législatif et normatif : chaque technologie émergente et chaque usage associé soulèvent de nouvelles questions juridiques et réglementaires.

Asymétrie d'information entre Assureurs et Assurés, d'où nécessité d'une supervision, pour assurer une bonne fin des opérations d'assurance dans l'intérêt bien compris des assurés et bénéficiaires de contrats.

Cette supervision pourrait être optimisée en s'appuyant sur la notation financière qui donne une classification des organismes d'assurance selon leur solidité financière. Mais cette notation devrait être mieux normée, par une démarche harmonisée des agences de notation dont l'appréciation diverge d'une agence à une autre.

Faire de la fonction SI un acteur majeur de la transformation numérique

L'optimisation de cette supervision à l'ère des révolutions technologiques, dans un monde incertain et complexe, requiert une remise en question régulière des modèles d'affaires et des modes de fonctionnement de l'Entreprise.

CONCLUSION

63 Dans cet environnement ouvert, repenser les interactions avec l'écosystème et mettre en place des partenariats stratégiques, est indispensable pour faire face au risque de désintermédiation avec un accès direct à la donnée au sein du monde numérique.

L'innovation ouverte, les données, les démarches collaboratives, la mobilité, l'agilité, les partenariats, les compétences et la sécurité...

À n'en pas douter, les enjeux qui ont été décrits sont colossaux pour la Fonction SI, qui doit répondre à ces problématiques pour mener à bien la transformation numérique des organismes d'assurance.

Tout cela devra s'effectuer dans un cadre multinational et dans un horizon temporel de plus en plus court, où le renouvellement fréquent des technologies produit un sentiment d'accélération perpétuelle. Autant de contraintes auxquelles la Fonction SI, mais aussi les autres fonctions de l'entreprise doivent s'adapter pour prendre en compte, presque en temps réel, l'évolution des comportements des clients et ajuster les produits et services, avec un système d'information qui doit être ouvert et agile, tout en restant cohérent et sécurisé.

CONCLUSION

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE
BIEN AIMABLE ATTENTION.